



DÉCISIONS MUNICIPALES

janvier – mars 2026

Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Ormont-Dessus communique ces activités et les décisions d'intérêt général qu'elle a prises, étant entendu que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle est amenée à traiter lors de chacune de ses séances hebdomadaires.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, la Municipalité a notamment :

- décidé de créer une Commission municipale de sécurité des bâtiments ;
- décidé de faire auditer, par un expert, le niveau de sécurité incendie de la Maison des Congrès, de la Maison de Commune, du collège des Diablerets et de l'ancien collège de Vers-l'Eglise ;
- approuvé l'actualisation des cartes de dangers naturels des ruisseaux Creux, Bey Joni, Bey-Sasset à Vers-l'Eglise, Sèmeley et Cacaïron ;
- pris connaissance de l'approbation du Plan d'affectation Le Droutzay par le Canton ;
- soumis une demande d'examen préalable du projet de Plan d'affectation du Pillon et de son règlement aux services cantonaux ;
- décidé de préavisier favorablement les modifications apportées au PPA du Meilleret concernant l'enneigement mécanique de la liaison entre les domaines des Diablerets et de Villars ;
- pris connaissance de 3 oppositions déposées dans le délai d'enquête pour l'expropriation et l'inscription d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules sur la Route des Moilles ;
- organisé des séances de conciliation avec les opposants à l'expropriation de la Route des Moilles ;
- décidé de régulariser les infrastructures communales existantes par l'extension des domaines publics n° 197 et n° 223 (DP route) et n° 184 (DP eau), à la Faverge ;
- décidé de signer la nouvelle déclaration d'engagement pour la convention-programme 2025-2028 de la DGE-Forêt, suite à la nouvelle directive de service d'alerte de la Commission de sécurité avalanches ;
- délivré 3 autorisations d'abattage d'arbres ;
- traité 12 demandes de permis de construire déposées ;
- délivré 9 permis de construire ;
- délivré 5 permis d'habiter/d'utiliser ;
- traité 15 demandes POCAMA pour des manifestations sur territoire communal ;
- traité 10 dossiers relatifs à la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) ;
- pris acte de la dissolution de la CITAV ;
- signé la convention de subventionnement de Alpes Vaudoises Société Coopératives (AVSC) ;
- procédé à la planification des travaux du service de la voirie pour l'année 2026 ;
- décidé d'approuver la mise à disposition de la Commune d'Ormont-Dessous d'un employé communal qualifié dans le cadre du service des eaux et de l'épuration et de fixer les modalités de collaboration par convention ;
- pris connaissance de la naturalisation suisse facilitée accordée à une habitante de la Commune ;
- pris connaissance des directives de la Police cantonale du commerce s'agissant du contrôle des locations d'un logement via des plateformes d'hébergement en ligne ;
- pris connaissance des comptes-rendus des passages, sur le territoire communal, du poste mobile de la police cantonale vaudoise du 10 janvier et du 7 février 2026, ainsi que du résultat des contrôles radar du mois de février 2026 effectués par la Gendarmerie ;
- pris connaissance des autorisations d'enseignants de sports de neige pour l'ESS des Diablerets pour l'hiver 2025-2026 ;
- décidé de valider les nouveaux statuts de l'ARASAPE mis en consultation ;
- décidé de préavisier favorablement la révision du cadre de référence cantonal pour l'accueil collectif de jour parascolaire primaire mise en consultation par l'EIAP ;
- procédé à l'essai d'alarme générale annuelle ;
- organisé la réception en l'honneur des personnes au bénéfice d'une répartition d'impôt (RI) et des nouveaux habitants de la Commune ;
- décidé de soutenir financièrement la Fondation Arche des Abeilles par l'acquisition d'un livre pédagogique sur les abeilles et d'en offrir un exemplaire à chaque élève des écoles primaires du collège des Diablerets ;
- décidé de l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation, section conciergerie, pour la rentrée d'août 2026 ;
- présenté 1 préavis municipal aux membres du Conseil Communal lors de la séance ordinaire du 26 mars 2026 ;